

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative 2022-2023 en mathématiques en 3e année de
l'enseignement primaire**

A.Gt 24-02-2022

M.B. 22-04-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, article 9 ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et de Wallonie Bruxelles Enseignement ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 3e année de l'enseignement primaire est composé de :

1° quatre membres du Service général de l'Inspection désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement :

- Laurence COLOT ;
- François DESLOOVER ;
- Michèle MOREAUX ;
- Véronique THIELS ;

2° six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'étude considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Laurence LAHAUT ;
- l'enseignement officiel subventionné :
- Géraldine CERUTTI ;
- Christophe LEJOLY ;
- Nathalie PEETERS ;
- l'enseignement libre subventionné :
- N. ;
- N. ;

3° six membres issus :

- de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Sarah GIANNUZZI ;

- de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Mylène GOTTEAUX ;
- Isabelle PIERARD ;
- N. ;

- d'une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Aude BOUCKHUYT ;
- Poliniki VOLTEAS.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 novembre 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 3e année de l'enseignement primaire est abrogé.

Article 3. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 février 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR